**ORGANISATION POUR LA SECURITE ET LA COOPERATION EN EUROPE (OSCE)**

QU’EST-CE QUE L’OSCE ?

L’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) est un organisme paneuropéen de sécurité dont les 55 Etats participants couvrent une région géographique qui s’étend de Vancouver à Vladivostok. Reconnue en tant qu’accord régional au sens du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, l’OSCE est un instrument de premier recours pour l’alerte précoce, la prévention des conflits, la gestion des crises et le relèvement après un conflit dans sa région. Son approche en matière de sécurité est à la fois globale et coopérative. Elle est globale en ce sens qu’elle traite des trois dimensions de la sécurité : politicomilitaire, économicoenvironnementale et humaine. Elle aborde ainsi un large éventail de questions liées à la sécurité, notamment, la maîtrise des armements, les mesures de confiance et de sécurité, les droits de l’homme, les minorités nationales, la démocratisation, les stratégies de police, la lutte contre le terrorisme et les activités économiques et environnementales. Elle est coopérative en ce sens que les 55 Etats jouissent tous d’un statut égal. Les décisions sont prises par consensus sur une base qui est contraignante sur le plan politique mais non sur le plan juridique.

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) naquit lors de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe (CSCE) ouverte en 1973 pour favoriser le dialogue et la négociation multilatérales entre l’Est et l’Ouest.

L’OSCE est la seule organisation européenne à vocation généraliste accueillant la totalité des États du continent européen et ceux nés de la dissolution de l’Union Soviétique. Elle offre ainsi à l’Europe occidentale et aux pays situés plus à l’est, dans le Caucase ou en Asie Centrale, la possibilité de maintenir un dialogue politique permanent sur une base égalitaire.

***Les étapes qui ont jalonné l’histoire de cette organization***

1973 : ouverture de la CSCE et lancement d’un dialogue multilatéral est-ouest en matière de coopération et de sécurité européennes appelé « processus d’Helsinki » qui s'inscrit dans la phase dite de « dégel » dans les relations entre l’Europe occidentale et le bloc communiste.

1975 : signature de l’Acte Final d’Helsinki qui arrête le périmètre et les principes d’action de la CSCE.

La CSCE puis l’OSCE, ce sont 3 domaines de compétence appelés à l’époque « corbeilles» et actuellement « dimensions » : + la coopération économique, environnementale, scientifique et technique, + les droits de l’homme. Il s'agit à lafois d'une action qui se concrétise à travers des engagements politiquement contraignants (adoption de normes démocratiques, codes de bonne conduite) ainsi que 10 principes d’action ou « décalogue » :

1. égalité souveraine des États

2. refus de la menace ou de l’usage de la force

3. inviolabilité des frontières

4. respect de l’intégrité territoriale des États

5. règlement pacifique des différends

6. non-ingérence dans les affaires intérieures des États

7. respect des droits de l’homme et des libertés fondamentales y compris la liberté de pensée, de conscience, de religion et de croyance

8. égalité et droit à l’autodétermination des peuples

9. coopération des États

10.respect de bonne foi des obligations internationals

1990 : Sommet de Paris : la CSCE adopte la « Charte de Paris pour une nouvelle Europe » qui donne à la Conférence les moyens de répondre aux nouveaux défis de l’après-guerre froide en la dotant d’institutions permanentes (Secrétariat, Bureau des Elections, Centre de prévention des conflits) et de capacités opérationnelles.

1992 : la Conférence d’Helsinki parachève la mise en place des institutions de l’organisation :Forum de Coopération pour la Sécurité, Forum Économique, Haut Commissaire pour les Minorités Nationales. La 1ère mission de terrain est déployée au Kosovo.

1994 : la CSCE devient l’OSCE, l’Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe.

1999 : Sommet d’Istanbul.

**Répondez aux questions :**

1. Qu’est-ce que l’OSCE?

2. Combien d’Etats participants comprend l’OSCE ?

3. Quel est le but de l’OSCE ?

4. De quoi s’occupe l’OSCE ?

5. Quand et pourquoi a été fondée l’OSCE ?

6. Quelle est la particularité de l’OSCE ?

7. Quelles sont les dates clés de l’OSCE ?

8. De quels principes d’action de l’OSCE s’agit-il ?

**COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS**

La Communauté des États indépendants, une confédération régionale d'États, a été créée en 1991 par l'accord de Minsk ("Agreement on the Formation of the Community of Independent States"), la Déclaration d'Alma Ater et le Protocole qui est attaché à l'accord de Minsk.

La Charte, qui a été signée en 1993, se prononce sur les objectifs et les principes, les conditions d'une adhésion, les détails sur la sécurité collective et la coopération militaire-politique, la prévention et le règlement des conflits, sur la coopération économique, sociale et juridique ainsi que sur les relations interparlementaires.

***OBJECTIFS***

• Coopérer dans le domaine politique, économique, écologique, humanitaire et culturel.

• Promouvoir le développement économique, social, équilibré des États membres ainsi que la coopération inter-États et l'intégration.

• Garantir les droits de l'homme et les libertés fondamentales conformément aux principes et aux dispositions du droit international et de la CSCE. 17

• Coopérer pour assurer la paix et la sécurité internationale, l'application des mesures efficaces de réduction d'armes et des dépenses militaires, l'élimination des armes nucléaires et autres pour arriver à un désarmement général.

• Régler pacifiquement les différends et conflits entre les États membres.

**MEMBRES** (12)

Arménie – Azerbaïdjan – Bélarus – Géorgie – Kazakhstan -Kirghizistan – Moldavie – Ouzbékistan – Russie (Fédération de) -Tadjikistan – Turkménistan – Ukraine

**STRUCTURE PRINCIPALE**

Le Conseil des chefs de l'État des États membres est l'organe suprême. Il décide des orientations de fonds dans les domaines d'activité d'intérêt commun. La présidence est en rotation. Le Conseil se réunit tous les six mois.

Le Comité de coordination et de conseil qui se compose des chefs de gouvernement adjoints est l'organe permanent. Il est responsable de l'exécution des décisions du Conseil des chefs de l'État et du Conseil des chefs de gouvernement et est autorisé à exécuter les accords multilatéraux conclus par la Communauté. Il formule des propositions sur des questions de la coopération (politique, économique, culturelle), en particulier la réalisation de la politique économique de la CEI (coopération dans le domaine commercial, coordination des mesures des États membres à l'égard des questions budgétaires, monétaires, d'impôts et de crédit) et l'instauration d'un marché commun pour le travail, le capital et la sécurité sociale.

 Le Conseil des ministres des Affaires étrangères agit sur la base des décisions du Conseil des chefs d'État. Il coordonne la politique étrangère, en particulier les activités dans les organisations internationales.

Le Conseil des ministres de Défense, qui travaille sous l'autorité du Conseil des chefs d'État, est responsable de la politique militaire et de la structuration des forces armées des États membres.

L'État-major de coordination de la coopération militaire de la CEI est l'organe compétent pour la coordination de la coopération militaire entre les États membres.

Le Conseil des commandeurs des troupes frontalières a remplacé la conception d'origine du commando unifié.

Le Tribunal des affaires économiques est responsable de l'harmonisation des mesures économiques, arrêtées par la Communauté, avec les politiques économiques nationales.

La Banque inter-État traite des questions de paiement et de clearing entre les États membres.

Le Secrétariat exécutif de la CEI est chargé d'organiser les réunions du Conseil des chefs d'État, du Conseil des chefs de gouvernement et du Comité de coordination et de conseil et aussi, en cas de nécessité, les réunions des autres organes. Il prépare des analyses et propositions concernant l'application des décisions, la documentation, en particulier sur des questions économiques et sociales, classe et analyse les informations pour les chefs d'État et le Comité de coordination et de conseil et examine juridiquement les projets des textes préparés pour les organes suprêmes.

***ACTIVITÉS***

La période après la signature de l'accord de Minsk a été marquée par un effort de coopération dans les domaines de politique étrangère, de défense, d'économie et de finance et pour parvenir à une entente.

La conception de la coopération militaire a été modifiée à plusieurs reprises ; l'intention de créer des forces armées communes n'a pas encore pu être réalisée. Les structures, le Conseil des chefs d'État, le Conseil des chefs de gouvernement, le Conseil des ministres de défense et l'état-major des forces armées unifiées (modifié en 1993) ont été installés en 1992.

Le Traité de Tashkent, signé en 1992, sur la sécurité collective n'est pas encore ratifié par tous les États membres.

En 1993, les chefs de l'État ont signé un accord sur des troupes collectives de paix.

Dans la même année, neuf des dix États membres ont signé un traité sur la création d'une union économique portant sur la libre circulation des marchandises, des capitaux, des services et des personnes, l'introduction des politiques communes (finance et crédit, questions budgétaires, prix et impôts, douane et question monétaire), le développement d'un patronat d'affaires libres, l'investissement et la promotion des coopérations conjointes ainsi que l'harmonisation de la législation économique.

Début 1994, les chefs d'État ont signé un accord relatif à la fondation d'une zone de libre-échange visant une union douanière par étapes (annulation des douanes et d'autres impôts), suivi, fin 1994, par la décision de créer un Comité économique intergouvernemental.

**Répondez aux questions:**

1. Quand, comment et pour quelles raisons a été fondée la Communauté des Etats Indépendants ?

2. Qu’est-ce qui est à la base de la CEI ?

3. Quels sont les objectifs de cette organisation ?

4. Parmi tous les objectifs de la CEI, est-ce qu’on peut distinguer le rincipal ?

5. Quelles républiques de l’ex-URSS manquent dans la liste de la CEI et quelles sont les raisons de leur non-alignement ?

6.Parmi tous les organes de la CEI, lequel est le principal d’après votre avis ?

7. Qu’en pensez-vous, pourquoi Minsk a été choisi en qualité de siège de l’organisation ?

8. En parlant des activités de la CEI, est-ce qu’on peut trouver la forme la plus fructueuse ?

**UNION EUROPEENNE**

**QU’EST-CE QUE L’UNION EUROPEENNE?**

**Panorama de l’Union européenne**

L’Union européenne (UE) est une famille de pays démocratiques européens décidés à œuvrer ensemble à la paix et à la prospérité. Il ne s’agit pas d’un État destiné à se substituer aux États existants, mais l’Union européenne va plus loin que toute autre organisation internationale. En fait, c’est une organisation unique en son genre. Les États qui la composent ont mis en place des institutions communes auxquelles ils délèguent une partie de leur souveraineté, afin que les décisions sur des questions spécifiques d’intérêt commun puissent se prendre démocratiquement au niveau européen.

L’Union européenne plonge ses racines historiques dans la Seconde Guerre mondiale. L’Europe recherchait alors un modèle d’intégration qui la mettrait à jamais à l’abri d’une telle folie meurtrière et destructrice. L’idée a été lancée par Robert Schuman, ministre français des affaires étrangères, dans son discours du 9 mai 1950. Cette date, l’«anniversaire» de ce que nous appelons aujourd’hui l’Union européenne, est célébrée chaque année comme la Journée de l’Europe. Le processus d'intégration européenne a été engagé le 9 mai 1950, lorsque la France a proposé officiellement de réaliser "les premières assises concrètes d'une Fédération européenne". Six pays (Belgique, Allemagne, France, Italie, Luxembourg et Pays Bas) ont adhéré dès l'origine. Aujourd'hui, après quatre vagues d'adhésion successives (1973 : Danemark, Irlande et Royaume Uni; 1981 : Grèce; 1986 : Espagne et Portugal; 1995 : Autriche, Finlande et Suède ; 2004 : Chypre, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie, Slovénie ; 2007 : Bulgarie, Roumanie), l'Union européenne compte 27 États.

Au début, la coopération portait essentiellement sur les échanges commerciaux et l’économie mais, aujourd’hui, l’Union européenne aborde bien d’autres thèmes qui concernent directement la vie de tous les jours. L’Europe est un continent caractérisé par de nombreuses traditions et langues différentes, mais aussi par des valeurs communes. Ce sont ces valeurs que défend l’Union européenne en instaurant une coopération toujours plus étroite entre ses peuples, en renforçant l’unité tout en préservant la diversité et en faisant en sorte que les décisions soient prises le plus près possible du citoyen.

Dans le monde de plus en plus interdépendant qui sera celui du XXIe siècle, le citoyen européen devra plus que jamais coopérer avec des peuples d’autres pays, dans un esprit de curiosité, de tolérance et de solidarité.

***L’élargissement au service d’une Europe plus forte et plus stable***

Jusqu’au mois de mai 2004, l’Union européenne se compose de quinze États membres, ce qui représente un total de 380 millions de citoyens. Dix pays supplémentaires, principalement d’Europe centrale et orientale, y ont adhérés en 2004. La Bulgarie et la Roumanie les ont suivies en 2007, faisant dès lors passer la population totale de l’Union à près de 500 millions d’habitants. La Turquie a également posé sa candidature et pourrait adhérer à l’Union ultérieurement, lorsqu’elle remplira tous les critères d’adhésion.

Pour devenir membre de l’Union européenne, un pays doit être une démocratie stable qui garantisse la primauté du droit et le respect des droits de l’homme ainsi que la protection des minorités. Son économie doit être organisée sur la base des principes de l’économie de marché et son administration publique doit être en mesure d’observer et de faire respecter la législation de l’Union européenne.

L’Union européenne fournit une aide financière substantielle et de précieux conseils aux pays candidats afin de les aider à se préparer à devenir des membres à part entière. Cette coopération sans précédent a apporté de nombreux avantages aux citoyens des États membres actuels ou futurs. Le commerce s’est amplement développé et les problèmes qui les affectent tous, tels que la pollution sans frontières et la lutte contre la criminalité, ont pu être traités plus efficacement.

L’Union européenne s’est engagée dans le processus d’élargissement le plus ambitieux qu’elle ait jamais entrepris. Jamais auparavant l’Union n’avait accueilli autant de nouveaux pays, ne s’était tant élargie en termes de territoire et de population, ni n’avait embrassé autant de cultures et d’histoires différentes. Cet événement historique permettra d’unifier le continent européen et de consolider ainsi la paix et la démocratie, en permettant à ses peuples de partager les bienfaits du progrès et du bien-être générés par l’intégration européenne.

**Répondez aux questions:**

1. Pourquoi peut-on nommer l’UE une organisation unique en son genre ?

2. Qui, comment et quand a lancé l’idée de l’Europe unie ?

3. Comment se passait le processus d’intégration européenne ?

4. Quand, où, par quel document l’UE a été fondée ?

5. Sur quels principes est basée l’UE ?

6. Est-ce qu’on peut trouver l’objectif essentiel parmi tous les objectifs ?

7. Quels thèmes abordait et aborde l’Union Européenne ?

8. Quelles possibilités donne l’UE aux Européens au XXI siècle ?

9. Quels pays figurent sur la liste des pays-membres de l’Union Européenne?

10.Comment peut-on devenir membre de l’UE ?

11. A quoi consiste l’aide de l’UE aux pays candidats ?

12. Qu’est-ce qui diffère « la dernière vague » de l’Elargissement de l’UE de ses « soeurs ainées»?

**ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE**

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) se présente comme la seule organisation internationale qui s'occupe des règles régissant le commerce entre les pays. Au cœur de l'organisation se trouvent les Accords de l'OMC, négociés et signés (à Marrakech) par la majeure partie des puissances commerciales du monde et ratifiés par leurs parlements. Le but est d'aider, par la réduction d'obstacles au libre-échange, les producteurs de marchandises et de services, les exportateurs et les importateurs à mener leurs activités.

L'OMC regroupe des observateurs et des membres. Les observateurs peuvent être des États (comme l'Algérie et Andorre), mais aussi des organisations internationales (comme les Nations unies, la Banque mondiale, l'OCDE). Les membres peuvent être des États ou des organisations comme l'Union européennequi possède aussi un statut de membre. L'OMC comptait 150 pays au 07 novembre 2006. Le membre le plus récent est le Vietnam.

***Histoire***

L'OMC est née le 1er janvier 1995, mais le système commercial qu'elle représente a presque un demi-siècle de plus. En 1947, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT: General Agreement on Tariffs and Trade) établissait les règles du système, dont le cinquantième anniversaire a été commémoré lors de la deuxième réunion ministérielle de l'OMC, qui s'est tenue à Genève en mai 1998.

L'Accord général a rapidement donné naissance à une organisation internationale officieuse, existant de fait et aussi dénommée officieusement GATT, qui a évolué au fil des ans à travers plusieurs cycles (ou rounds) de négociation.

Le sommet de Cancun de 2003 a été marqué par une alliance de pays du tiersmonde contre les projets de libéralisation des services qui étaient sur la table des négociations. Cette alliance visait à obtenir de la part des pays riches une modification de leurs politiques agricoles et a abouti, face au refus de ceux-ci, à l'échec des négociations.

***Sommets de l'OMC***

1996: 1a conférence ministérielle – Singapour

A cette première rencontre, il a été décidé de créer trois nouveaux groupes de travail. Un sur le commerce et l'investissement, un sur l'interaction du commerce et de la politique de la concurrence et un sur la transparence des marchés publics. Ces sujets sont généralement désignés sous le nom de «questions de Singapour».

1998: 2e conférence ministérielle – Genève

Le commerce électronique est ajouté au programme de travail de l'OMC.

1999: 3e conférence ministérielle – Seattle (États-Unis)

Cette réunion s'est conclue sur un échec, les délégations des cent trente cinq pays membres se séparant sans lancer le cycle du «millénaire». Les pays du Sud forment pour la première fois un bloc de négociation.

2001: 4e conférence ministérielle – Doha (Qatar), (voir aussi cycle de Doha et programme de Doha pour le développement)

Lancement d'un programme de négociations sur trois ans, comprenant notamment les services. La question de l'accès des pays les plus pauvres aux médicaments s'est trouvée au centre des discussions, ce qui permet leur ralliement au principe de l'ouverture d'un nouveau cycle.

2003: 5e conférence ministérielle – Cancún (Mexique).

Aucune position finale n'est adoptée, second échec en quatre ans, principalement à cause de l'opposition entre grandes puissances et G22 sur le dossier agricole.

2005: 6e conférence ministérielle – Hong-Kong.

Accord sur la suppression d'ici à 2013 des subventions aux exportations agricoles.

***Fonctionnement***

C'est avant tout un cadre de négociation. L'OMC est essentiellement un lieu où les gouvernements membres se rendent pour essayer de résoudre les problèmes commerciaux qui existent entre eux. La première étape consiste à discuter.

L'OMC est le fruit de négociations demandant des moyens importants pour pouvoir être suivies efficacement par les membres de l'organisation (juristes, experts, etc.). L'OMC s'est dotée d'un «pouvoir judiciaire», l'Organe de règlement des différends (ORD), auprès duquel les pays qui s'estiment lésés peuvent porter plainte. Au sein de l'organisation existent divers accords concernant l'ensemble des domaines liés au commerce:

* Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), toujours en vigueur mais appelé désormais «GATT 1994».
* Accord général sur le commerce des services (AGCS, en anglais GATS).
* Accord sur l'agriculture.
* Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (en anglais SPS).
* Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle liés au commerce (ADPIC, en anglais TRIPS).
* Accord sur les mesures concernant l'investissement et liées au commerce (en anglais TRIMs).
* Accord sur les obstacles techniques liés au commerce (en anglais TBT).

**Répondez aux questions:**

1. Comment se présente l’OMC?

2. Quels accords se trouvent au Coeur de l’organisation et à quoi consistent leur but?

3. Qui fait partie de l’OMC et qu’est-ce que caractérise les membres?

4. Quand est née l’OMC?

5. Comment GATT a-t-il évoluée au fil des ans?

6. Par quelle decision historique a été marqué le sommet de Cancun de 2003?

7. Quelles sont les dates des sommets de l’OMC et quelles décisions ont été prises au cours des sommets?

**L’ORGANISATION DU TRAITE DE L’ATLANTIQUE NORD (OTAN)**

**COMMENT L’OTAN FONCTIONNE-T-ELLE?**

***Les origines de l’Alliance***

L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord – OTAN (NATO – North Atlantic Treaty Organisation en anglais) est une organisation politico-militaire créée à la suite de négociations entre les signataires du traité de Bruxelles (la France, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni), les ÉtatsUnis et le Canada ainsi que 5 autres pays d'Europe Occidentale invités à participer (le Danemark, l' Italie, l' Islande, la Norvège et le Portugal), pour organiser l'Europe face à l'Union soviétique après la Seconde Guerre mondiale. Le siège de l'OTAN se trouve à Bruxelles et son commandement militaire (SHAPE) à Mons (Belgique). Grâce à ses moyens logistiques, l'OTAN a su, durant la guerre froide, « garder les Américains à l'intérieur, les Russes à l'extérieur et les Allemands enbas. » (citation originale: « keep the Americans in, the Russians out and the Germans down. ») comme le souhaitait son secrétaire général d'alors, Lord Ismay. Son rival côté soviétique fut le Pacte de Varsovie.

Les Européens veulent assurer leur sécurité, ils craignent un nouveau relèvement de l’Allemagne et, à l’est la menace communiste se fait de plus en plus forte, surtout après le départ de la majorité des troupes américanocanadiennes qui stationnaient en Europe depuis la fin de la guerre. Les alliés européens souhaitent l’aide des États-Unis pour assurer efficacement leur défense.

Des pourparlers à Washington, du 6 juillet au 9 septembre 1948 définissent les bases du traité. Ce pacte militaire est donc né d'un accord signé le 4 avril 1949 à Washington; il s'agit du Traité de l'Atlantique nord dont l'article 5 sur la solidarité entre ses membres en cas d'agression est le point primordial. Ce traité a alors été ratifié par les États-Unis, le Canada, la Belgique, le Danemark, la France, les Pays-Bas, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, le Royaume-Uni et le Portugal, qui à cette époque constituaient une partie du bloc de l'ouest.

Le Traité de l'Atlantique Nord, qui est en soi un document très simple, est conforme à l'esprit de la Charte des Nations Unies, d'où il tire sa légitimité.

Aux termes du Traité, les pays membres s'engagent à maintenir et à accroître – individuellement et collectivement – leurs capacités de défense, en tant que bases de planification de la défense collective. Une autre partie du Traité prévoit un cadre permettant aux pays membres de se consulter chaque fois que l'un d'eux estimera que sa sécurité sera menacée. Il s'agit d'un article qui souligne l'importance fondamentale du large processus de consultation qui se déroule au sein de l'Alliance et explique pourquoi l'Alliance entreprend de nouvelles missions destinées à renforcer la sécurité dans l'ensemble de la zone euro-atlantique.

Un autre article, l'Article 5, se réfère au droit de légitime défense collective reconnu par la Charte des Nations Unies. Il stipule qu'une attaque armée contre l'un ou plusieurs des membres de l'OTAN sera considérée comme une attaque dirigée contre eux tous.

L'admission de nouveaux membres est conforme aux dispositions de l'Article 10, qui prévoit que tout autre Etat européen susceptible de favoriser le développement des principes du Traité et de contribuer à la sécurité de la région de l'Atlantique Nord pourra être invité à accéder au Traité. Les dirigeants de l'Alliance ont indiqué qu'à l'avenir, la porte resterait ouverte à d'autres pays.

Dans d'autres articles du Traité, chaque pays s'engage également à contribuer au développement de relations internationales pacifiques et amicales de diverses façons, y compris en renforçant ses libres institutions et en développant les conditions propres à assurer la stabilité et le bien-être. Le Traité prévoit aussi que les parties s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et encourageront la collaboration économique entre elles.

La transformation de l'OTAN, après la fin de la Guerre froide et de la division de l'Europe, vise à accroître la stabilité et à développer la coopération et la confiance mutuelle, au bénéfice de l'Europe tout entière.

L’une des clés de la durabilité de l’Alliance réside dans son processus décisionnel, fondé sur le principe du consensus. Ceci signifie que toutes les décisions doivent être prises à l’unanimité.

C’est pourquoi il faut souvent procéder à de longues consultations et à de longs échanges de vues avant qu’une décision importante puisse être prise. Même si, vu de l’extérieur, ce système peut paraître lent et compliqué, il n’en présente pas moins deux avantages majeurs. Premièrement, la souveraineté et l’indépendance de chaque pays membre sont respectées. Deuxièmement, quand une décision a été prise, elle bénéficie de l’appui total de l’ensemble des pays membres, qui s’engagent à la mettre en oeuvre.

L’organe de décision le plus important au sein de l’Alliance est le Conseil de l’Atlantique Nord. Les pays membres y sont représentés par un Représentant permanent ayant rang d’ambassadeur, appuyé par une délégation nationale composée de personnels diplomatiques et de conseillers en matière de défense. Le Conseil se réunit au niveau des Ambassadeurs au moins une fois par semaine, et d’ordinaire plus fréquemment. Il tient également des réunions régulières au niveau des Ministres des Affaires étrangères et de la Défense et, de temps en temps, au niveau des chefs d’Etat et de gouvernement.

L’OTAN est dirigée par un Secrétaire général nommé pour un mandat de quatre ans environ. Le Secrétaire général est un homme d’Etat de haut rang de l’un des pays membres de l’Alliance. Il(Elle) dirige les réunions du Conseil de l’Atlantique Nord et d’autres organes importants de l’OTAN et contribue à instaurer le consensus entre les pays membres. Dans le cadre de la gestion desactivités ordinaires de l’Alliance, il(elle) bénéficie de l’appui d’un secrétariat international composé d’experts et de fonctionnaires de tous les pays de l’OTAN.

L’OTAN ne dispose pas de forces armées lui appartenant en propre. La plupart des forces mises à sa disposition restent entièrement sous commandement et contrôle nationaux jusqu’à ce que les pays membres leur assignent des tâches allant de la défense collective aux nouvelles missions comme le maintien de la paix et le soutien de la paix. Les structures politiques et militaires de l’OTAN assurent la planification nécessaire pour permettre aux forces nationales de mener à bien ces tâches, et aussi d’établir les modalités d’organisation à appliquer pour leurs activités conjointes dans les domaines du commandement, du contrôle, de la formation et des exercices.

**Répondez aux questions:**

1. Qu’est-ce que l’OTAN?

2. Quand et où ce traité a été signé ?

3. Quel était l’objectif de la création de l’OTAN ?

4. Combien de membres compte l’OTAN à l’heure actuelle ?

5. Quels sont les objectifs de l’OTAN ?

6. L’article 5 à quoi est-il consacré?

7. Comment l’OTAN est-elle dirigée ?

8. Comment sont des forces armées de l’OTAN ?